



**Avis d'une demande de dérogation mineure au
*Règlement de zonage 1406***

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert qui se tiendra le 10 août 2026 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, située au 4250, chemin de la Savane, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 1406* suivante :

1. Permettre au 5148, rue Forester, une largeur minimale de bâtiment de 6,35 mètres au lieu de 7,20 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 24 juillet 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière